



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE CHAMPAGNEY

Séance du 13 novembre 2023

Nombre de membres en exercice : 27

Date de la convocation : 06/11/2023

Date d'affichage : 23/11/2023

L'an deux mille vingt-trois, et le treize novembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Claire FAIVRE, Maire

Etaient présents : Mmes MM M. JACOBBERGER – B. PY – T. SEGUIN – G. BRIOT adjoints
S. COLLILIEUX – F. LUPFER – C. HOTTINGER – R. KIFFER – C. AMAROT-HOUSSARD –
S. TETOT – P. PARISOT – D. RANOUX – G. SALVI – C. LAMBOLEY – V. TRARI-
MEDJAOUI – T. SCHLUMBERGER – B. GRANDJEAN – M. FAIVRE – A. IPPONICH

Pouvoirs : M. Y. TESTON a donné pouvoir à T. SEGUIN – M. S. LAMBERT a donné pouvoir à
P. PARISOT – M. O. HOULLON a donné pouvoir à M.C. FAIVRE – Mme M. HEQUET a donné
pouvoir à A. IPPONICH – M. Q. COUVREUR a donné pouvoir à G. BRIOT

Absents : Mme M. BONNET – M. P.E. PHEULPIN

Philippe PARISOT a été désigné secrétaire de séance.

DCM 2023/11/70

Convention d'engagements réciproques pour l'accueil de volontaires en service civique solidarité seniors 2023/2024

Madame le maire souhaite accueillir deux jeunes en service civique solidarité seniors.

Afin de s'engager dans cette action, il convient de signer une convention d'engagement réciproque « Service Civique solidarité Seniors » ayant pour objectif de construire ensemble la mise en œuvre du SC2S en développant l'offre de mission d'intérêt général de qualité, en rendant les missions accessibles à tous les jeunes quels que soient leurs origines ou leur niveau d'étude, et en leur faisant vivre une expérience d'engagement enrichissante et utile.

La signature de cette convention dispense par ailleurs la collectivité de déposer un dossier de demande d'agrément auprès de la Direction Régionale de la Jeunesse des Sports et de la Cohésion Sociale en assurant le portage juridique et administratif des jeunes.

Entendu l'exposé de Madame le Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- de donner son accord de principe à l'accueil de jeunes en service civique volontaire, avec démarrage dès que possible,
- d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer une convention d'engagement réciproque dans le « Service Civique Solidarité Seniors » et tous documents y afférents.
- de dégager des moyens matériels et financiers nécessaires à la qualité d'accueil des volontaires et à la mise en œuvre de leurs missions.

- Fait et délibéré, les an, mois et jour que dessus.
- Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,
Marie-Claire FAIVRE

